



COMMUNE : BEVAIX
PLAN D'AMENAGEMENT - 1
 ZONE D'URBANISATION

ECHELLE : N° BE - 01

AUTEUR DU PLAN J. F. BOUVIER Architecte Urbaniste Rue de l'Église n° 4 2734 BEVAIX	AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président Le secrétaire
Date : 25 Avr. 1995	Date : 13 mai 1995
Plan approuvé Neuchâtel le 11.05.95 Le Conseiller d'Etat chef du Département de la gestion du territoire	Adopté le Au nom du Conseil général Le président Le secrétaire
Mis à l'enquête publique Au nom du Conseil communal Le président Le secrétaire	Sanctionné par arrêté de ce jour Neuchâtel le Au nom du Conseil d'Etat Le président Le chancelier

PERIMETRE FEDERAL
 INVENTAIRE FEDERAL DES PAYSAGES, SITES ET MONUMENTS NATURELS D'IMPORTANCE NATIONALE (IFPN)

ZONES D'AFFECTATION CANTONALES
 ZONE DE CRETES ET FORETS
 ZONE DE VIGNES ET GREVES
 ZONE VITICOLE
 TERRAINS EN NATURE DE VIGNE

ZONES D'AFFECTATION COMMUNALES
 ZONE D'ANCIENNE LOCALITE
 ZONE D'HABITATION A FORTTE DENSITE
 ZONE D'HABITATION HAUTE A MOYENNE DENSITE
 ZONE D'HABITATION HAUTE A MOYENNE DENSITE SOUMISE A PLAN DE QUARTIER
 ZONE D'HABITATION BASSE A MOYENNE DENSITE
 ZONE D'HABITATION BASSE A MOYENNE DENSITE SOUMISE A PLAN DE QUARTIER
 ZONE D'HABITATION A FAIBLE DENSITE
 ZONE D'HABITATION A FAIBLE DENSITE SOUMISE A PLAN DE QUARTIER
 ZONE D'HABITATION DU MOULIN SOUMISE A PLAN DE QUARTIER
 ZONE PROTEGEE DU MOULIN
 ZONE INDUSTRIELLE 1
 ZONE INDUSTRIELLE 2
 ZONE D'INDUSTRIE LEGERE, D'ARTISANAT ET DE COMMERCE
 ZONE DE VERDURE
 ZONE MIXTE
 ZONE D'UTILITE PUBLIQUE
 ZONE DE SPORT ET DE DEVENTE
 ZONE DE PROTECTION DU SITE BATI
 ZONE AGRICOLE
 ZONE A PROTEGER 2 (ZP2)
 ZONE DE GREVE
 ZONE DE TR
 ZONE MILITAIRE
 LIMITE DES CONSTRUCTIONS A LA FORET
 LIMITE DES 20 METRES A LA ZONE VITICOLE

INFORMATIONS INDICATIVES
 FORET
 COURS D'EAU
 SITE ARCHEOLOGIQUE
 PLAN DE QUARTIER ET PLAN SPECIAL APPROUVES
 ZONE DE PROTECTION PROVISOIRE DES CAPTAGES - S1
 EMPRISE DE LA NS